

# Périmètre des secteurs de projet urbain partenarial au titre de l'article R151-52-12 du CU

0 500 1000 m

 Secteurs de projet urbain partenarial au titre de l'article R151-52-12 du CU

Sur ces secteurs, une réflexion doit être menée avec la Ville pour la convention éventuelle d'un PUP.

